



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: cgt-cd87.fr

1607 heures l'épilogue

Le deal du Président :

Lors du CT du 24 janvier, le Président a proposé d'anticiper l'obligation d'effectuer 1607 heures en échange d'une participation financière. **L'accord très simple se déclinait ainsi :**

- passer de 1582 heures à 1607 heures en effectuant 25 heures de plus par an avec en contrepartie la possibilité de se partager la somme de 500 000 € tous les ans,
- arriver à un accord unanime sur les modalités de mise en œuvre des 25 heures et de la mesure compensatoire,
- s'il y a accord, qu'il soit appliqué le 1er janvier 2020,
- s'il y a désaccord, le Président restera maître de la montre et des modalités.

La proposition de la CGT :

- Allongement du temps de travail hebdomadaire d'environ 35 minutes (solution plébiscitée par plus de 80% des agents rencontrés lors des heures mensuelles d'information),
- dégressivité de la prime octroyée des catégories C vers les catégories A,
- que le paiement des 500 000 euros se fasse sous la forme d'une prime d'intéressement collectif,
- pour les agents des collèges, nous souhaitons qu'ils ne soient pas exclus du dispositif, sachant qu'à la vue des textes règlementaires, ils ne bénéficieraient pas des horaires et conditions de travail atypiques qui pourraient éventuellement les dispenser d'effectuer les 1607 heures,
- assouplissement de l'utilisation des RTT,
- mise en place d'un système qui permet une meilleure gestion du temps de travail,
- application de l'accord seulement au moment où les 1607 h deviennent obligatoires,

Au fur et à mesure de l'avancé des discussions, pour ne pas compromettre un accord final nous avons abandonné les trois dernières mesures.

La proposition de la CGT rentrait dans le cadre défini par le Président. Elle était éligible en cas de consensus.

Les propositions de l'UNSA et de la FSU :

L'UNSA : Vous avez pu lire la proposition de l'UNSA sur leur dernier « billet d'humeur » du mois de mai 2019. Ils ont juste omis de vous dire que dans leur proposition ils souhaitaient de passer de 35 jours de congés annuels à 25 jours de congés annuels, leur proposition rentrait dans le cadre défini par le Président. A noter que l'UNSA comme la FSU ne souhaitait pas que les agents des collèges rentrent dans le dispositif. Cela, de fait, les privait de la participation financière.

La FSU : La FSU part du postulat que dans la collectivité les agents effectuent déjà 1607 heures et qu'il n'y a donc pas nécessité de délibérer sur les 25 heures à faire en plus.

C'est effectivement le cas d'une minorité d'agents, qui du fait de la charge de travail importante pour pallier au manquement de la Collectivité, dans les remplacements ou de la spécificité de certaines missions (travailleur sociaux).

Mais ce n'est pas le cas de tous les agents, comme les agents des collèges (1560 heures), des routes, du garage départemental, de la BDP, des Archives, de la grande majorité des agents de l'Hôtel du Département qui sont à 1582 heures annuelles.

Tous ces agents, comme le préconisait la FSU, s'ils n'avaient pas eu la possibilité d'effectuer 1607 heures à la fin de l'année, se seraient vu retirer 3 jours de congés annuels.

Soyons sérieux, ce n'est tout simplement pas cohérent.

Le débat sur les 1607 heures n'aurait réglé en rien ces différentes situations. La rémunération ou la récupération des heures effectuées en plus que ce soit sur la base des 1582 heures actuelle ou des 1607 heures à venir fait partie de nos revendications. Une heure supplémentaire effectuée avec l'aval de sa hiérarchie doit être soit payée, soit récupérée. C'est la loi ! **Dans ce débat, c'est juste hors sujet.**

De plus, cette position de la FSU est hors du cadre proposé par le Président, elle condamne de fait tout épilogue à l'avantage des agents de la collectivité. Comme en atteste la conclusion ci-dessous du Président au Comité technique du 4 juin 2019.

Conclusion du Président :

Le Président regrette l'absence d'accord entre les syndicats. Il estime que le cadre même du mandat n'est pas respecté puisque l'objectif d'anticiper l'entrée en vigueur de la loi est remis en cause. Avec une réserve pour la CGT, si les conditions du protocole sont bonnes pour les agents afin ne pas perdre le bénéfice de la compensation financière.

Pour le Président, c'est surtout le fait de remettre en question l'augmentation du temps de travail qui vide de tout son sens cet accord qui semblait être unanime lors du premier groupe de travail.

En conséquence, le Président estime que ces positions ne permettent pas de continuer sur la voie qui avait été ouverte. Les règles avaient été préalablement définies, les agents et les représentants des personnels les avaient comprises.

Pour le Président, en décider autrement aujourd'hui ne serait ni cohérent de sa part, ni respectueux de sa parole donnée.

Conclusion de la CGT :

Nous avons interpellé avec véhémence le Président du Conseil Départemental lors du Comité technique. Les termes « unanimité » « dans le cadre ou hors du cadre » défini par lui-même, derrière lesquels le Président se réfugie pour ne pas trancher (**après tout c'est lui le patron**), ne le dispense pas de sa part de responsabilité dans l'échec de l'accord.

Pour la CGT, bien sûr que les torts sont partagés :

Les syndicats dans leur ensemble sont responsables. Nous n'avons pas été en capacité de nous entendre et surtout de respecter le résultat des dernières élections professionnelles. Aujourd'hui il n'y a plus de majorité absolue, maintenir une position qui allait de fait condamner l'accord, c'est ne pas respecter la représentativité des autres syndicats.

Torts partagés entre l'administration et les syndicats ? OUI. Mais, si comme aime à le dire les autres syndicats cette proposition est « une grande escroquerie » « une mascarade » « prise en otage des syndicats » peut-être, mais il y a une chose qui est sûre :

Avec du bon sens, en restant dans le cadre défini par le Président, nous aurions pu prendre ce dernier à son propre jeu et obtenir les 500 000 euros à nous partager tous les ans.

Demande de la CGT

Nous invitons le Président à revenir sur sa décision et d'étudier les 4 premières mesures de notre proposition. Mesures définies par plus de 80% des agents rencontrés et soutenues par leur forte présence aux heures mensuelles d'information du 12 juin 2019 à l'Hôtel du département organisées par la CGT qui a réuni plus de 140 agents, c'est un vrai succès.

Un courrier dans ce sens a été adressé au Président

